



**DELIBERATION n° 31 - 2017**

**En date du 04 Juillet 2017**

**Portant sur une adhésion à un groupement d'achat pour les besoins de la bibliothèque.**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 04 Juillet 2017 à 20H00 selon convocation en date du 27 Juin 2017 sous la présidence du Maire Monsieur Joël GARESTIER, Mme Marie-Claude JANICOT étant désignée secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, VERGER Manuel, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, SANCHEZ Marie Hélène, DE PAIVA Régine, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales  
Mrs PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, PEAUDE CERF Sébastien, MORELON Alain, GAILLARD André, PAGE Stéphane, SIMON Patrick Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné procuration :**

VANDENBROUCKE Gérard pouvoir à Joël GARESTIER

CARRILLO Martine pouvoir à Christelle AUPETIT BERTHELEMOT

LACORRE Séverine pouvoir à Hélène TOUCAS

THIBEAUT-GUILLON Claude pouvoir à André GAILLARD

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	17
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes pour	19
Vote contre	0
Abstentions	0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 8 relatif aux groupements de commandes,

Considérant l'intérêt d'adhérer aux groupements de commandes notamment pour bénéficier des effets d'économie d'échelle qu'ils permettent,

Considérant la création d'un groupement de commandes constitué à l'échelle du département et des communes du département,

Considérant les besoins en produits d'équipement de la bibliothèque,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :**

DECIDER de l'adhésion de la commune de SAINT JUST LE MARTEL au groupement de commandes pour l'achat de fournitures destinées à satisfaire les besoins de la bibliothèque,

APPROUVER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente,

AUTORISER le Maire à signer la convention, la demande d'adhésion et tous documents afférents à ce dossier.



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 04 Juillet 2017

**Joël GARESTIER**

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
  - Publié le .....
- Transmis en préfecture le .....